

Votre prochaine éco-solution
Favoriser les éco-mobilités



MIEUX COMPRENDRE

Le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France. En 2019, il représente **31 % des émissions françaises de GES** (Source CITEPA, rapport Secten 2020).

La Commission européenne a voté l'interdiction de vente des **véhicules légers thermiques neufs à partir de 2035**, y compris les voitures hybrides.

L'**écomobilité** ou **mobilité durable** regroupe les **transports en commun**, le **covoiturage**, les **mobilités douces** ou

actives, c'est-à-dire nécessitant une activité physique (vélo, marche, trottinette mécanique, rollers), et les **mobilités électriques** ou **électro-mobilités**, c'est-à-dire utilisant un véhicule qui tire tout ou partie de son énergie du réseau électrique et la stocke dans une batterie.

L'enjeu pour les professionnels du tourisme est d'aider leurs clients à **venir autrement qu'en voiture ou en avion** et de leur proposer une fois sur place **toutes les solutions de transport bas-carbone** disponibles sur le territoire.

Passer à l'action !

Il existe un **bouquet de solutions** pour « moins » et « mieux » se déplacer.

INCITER LES CLIENTS À VENIR EN TRANSPORT EN COMMUN

Indiquer sur le site internet, sur les brochures, sur les panneaux d'information les coordonnées du **site ZOU ! des transports régionaux**.

Communiquer également sur l'offre locale de l'**autorité organisatrice de la mobilité (AOM)**. Proposer des plans des réseaux, éventuellement, la revente de billet à l'unité en dépannage.

Et pourquoi ne pas **récompenser les clients qui sont venus en transport en commun ou en covoiturage**, avec une réduction pour tout client arrivant en mode de transport bas-carbone ? Pour cela prévoir une solution pour les derniers kilomètres (vélo taxi, vélo cargo, camionnettes, minibus...) et proposer aux clients pendant leur séjour des vélos ou des excursions qui peuvent se faire sans voiture.

FAVORISER LE RECOURS AU COVOITURAGE

Le covoiturage met en relation des personnes afin qu'elles voyagent à plusieurs dans un même véhicule. Ce système **diminue les frais, augmente la convivialité et permet de réduire son empreinte écologique**.

Aider les clients dans la préparation de leur trajet en communiquant sur les services ou les comparateurs qui facilitent la combinaison des trajets.

ENCOURAGER LA MARCHÉ ET LE VÉLO

Il existe en Région Sud de très nombreux sentiers balisés pour découvrir **à pied, à cheval ou à dos d'âne, l'incroyable richesse des patrimoines et la diversité des paysages**. Les itinéraires sont répertoriés sur divers sites internet et applications mobiles proposées par les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux et les départements, le Comité Régional du Tourisme. Renseignez-vous auprès des offices de tourisme et faites la promotion de ces outils auprès de vos clients !

Pour répondre au nouvel engouement pour le vélo, il est possible d'**investir dans une flotte** et les équipements nécessaires à sa pratique ou de **développer un partenariat avec des loueurs spécialisés** qui proposent des produits et des services « clé en main ». Voici quelques pistes :

- Proposer aux clients de la documentation et faire la promotion des sites et applications pour **pratiquer la randonnée ou se balader à pied ou à vélo**.

- Proposer la location de vélos ou de **Vélos à Assistance Électrique (VAE)**, indiquer le point de location le plus proche ou faire livrer des vélos sur place. **Un atelier avec du matériel de réparation** sera un « plus » : kits de réparations, matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied...

✿ Faire la promotion des **itinéraires véloroutes** et des **boucles cyclotouristiques**.

✿ Proposer aux clients des **offres combinées** « location vélo + visites de sites ».

✿ Installer un **abri à vélo fermé et sécurisé**, avec ou sans borne de recharge : cela attirera et rassurera les amateurs de vélos. Inciter les collectivités territoriales partenaires à installer elles aussi des consignes, des stationnements ou des garages à vélos sécurisés sur certaines places de marchés ou autres sites remarquables. D'autres services pourraient être mis à disposition des cyclotouristes : points d'eau, accès wifi ...

✿ Obtenir la marque nationale « **Accueil Vélo** » et ainsi afficher la qualité de l'accueil et des services proposés aux cyclotouristes.

INVESTIR DANS UN VÉLO CARGO

Enfin pourquoi ne pas investir dans un **vélo cargo** ? Ces cycles à 2 ou 3 roues permettent de transporter **jusqu'à 300 kg** pour faire ses courses au marché, déplacer des matériels pondéreux ou pour apporter ses déchets à la déchetterie. C'est aussi un excellent moyen d'afficher votre sensibilité et votre engagement en faveur des écomobilités.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

Pour accompagner les clients à la gare, faire vos courses ou se déplacer sur site, **vous pouvez faire l'acquisition d'un véhicule électrique** (voiture, voiturette, utilitaire...).

Vous pouvez également **participer au maillage des bornes de recharge** pour les clients qui viennent en voiture électrique. Il existe différentes catégories de bornes murales (les « wallbox »), classées selon leur puissance. Plus la borne est puissante et plus le temps de recharge sera court.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les pratiques cyclables représentent une alternative efficace à la voiture pour les trajets du quotidien mais également pour les pratiques touristiques. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un Plan vélo depuis 2020 pour atteindre **10 000 km d'itinéraires cyclables en 2027**. La Région s'est également fixé comme objectifs d'**équiper 200 sites en stationnements vélo** sécurisés dans les gares, les pôles d'échanges et les lycées, et d'**installer 100 bornes de recharge** pour les VAE.



POINT D'ATTENTION

Voici quelques points à vérifier pour s'équiper en bornes de recharge pour des voitures électriques :

✿ Faire appel à un **technicien qualifié IRVE** (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques) et ainsi potentiellement bénéficier d'un **crédit d'impôt**.

✿ S'assurer de l'**étanchéité de la borne** : la certification IP54 la protège de l'eau (pluie et projections d'eau) et limite l'infiltration des poussières. La certification IP64 la protège intégralement contre les poussières les plus fines.

✿ Penser à indiquer à vos clients avant leur arrivée si leur carte de recharge est adaptée à votre borne (Ma Carte de Recharge, Chargemap, KiWhi Pass, Ionity, Alizé, Newmotion, Plugsurfing, Freshmile...).

En savoir plus

✿ **Tictactrip** : comparateur de transport **aux meilleurs tarifs et itinéraires en transport bas-carbone**.

✿ **Mobicoop** : pour tout savoir sur le **covoiturage**.

✿ Le site **Chemins de parcs** propose des balades et randonnées à pied, à vélo, et à VTT dans les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

✿ Le site **provence-alpes-cotedazur.com** - mot clé « Vélo » propose des destinations vélo, des solutions vélo pour leur transport, des offres de services : location de vélos...

Plusieurs dispositifs existent pour vous aider à vous équiper :

✿ **Accueil vélo** : le label de votre séjour vélo en Région Sud.

✿ **Bonus vélo et VAE des particuliers**.

✿ **Le programme de financement de bornes de recharge pour véhicule électrique**.

✿ **Soutien régional à l'hébergement touristique**.

✿ **Programme « Développer le vélotourisme » (ADEME)**.

